

Visé par le Maire : le 08.06.2021

Affiché en Mairie : le 08.06.2021

Envoyé pour publication : le 08.06.2021

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 1<sup>er</sup> juin 2021*

*Date de convocation : 26/05/2021*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### → **Chazemais dit non aux éoliennes**

Suite à une étude approfondie du thème éolien, sur la base d'un rapport établi par la Direction Régionale de l'Environnement de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône Alpes (DREAL) et sur la base de la dernière note de synthèse d'avril 2021 portant sur le projet éolien des Brandes de Chazemais, les élus se sont prononcés contre l'implantation de 5 éoliennes, prévue à la sortie du bourg en direction de Vallon-en-Sully, dans la zone dite « des Brandes » et ont décidé ainsi de clore le dossier porté par la société BORALEX.

Il ne s'agit pas de s'opposer au projet initié en 2017 mais, il est indispensable de tenir compte des différentes évolutions dans ce dossier.

Des arguments environnementaux et économiques avaient été principalement avancés à l'époque, aujourd'hui la loi de finances de 2021 induit une forte baisse des taxes reversées à la commune et à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. La démarche commerciale et insistante de la société BORALEX n'a pas été non plus appréciée, sans compter que la multiplication de ces « nouveaux fournisseurs d'énergie » fait craindre le pire pour le service public E.D.F déjà mis à mal par les nouvelles orientations politiques.

Aujourd'hui, il est légitime de se poser des questions sur le réel impact environnemental des éoliennes, la marche forcée de ces entreprises privées pour les installer, la sauvegarde du service public de l'énergie. Après 20 ans d'exploitation, en France et à l'étranger, les différents reportages et les témoignages n'encouragent pas de poursuivre dans cette voie.

Par conséquent, BORALEX va devoir mettre un terme à ses études sur le territoire de la commune de CHAZEMAIS, désinstaller le mât de mesure de La Brande et cesser toute démarche de communication sur ce projet abandonné.

#### → **Mise à jour du tableau des effectifs et information sur la mise en œuvre des lignes directrices de gestion**

Pour l'emploi territorial « cantinière - agent d'entretien », de catégorie C, le tableau des effectifs a été mis à jour, par la suppression d'un poste de 24,68/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste de 29/35<sup>ème</sup>. Le temps de travail a été adapté aux besoins de la collectivité.

Par ailleurs, le Maire a indiqué se conformer à l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T) qui oblige la collectivité à définir par arrêté municipal les lignes directrices de gestion en

matière de ressources humaines. Le comité technique du Centre de Gestion de la F.P.T de l'Allier a donné un avis favorable.

→ ***Nouvelles modalités de gestion du restaurant scolaire : recours à l'assistance technique de la société Saveurs Traditions du Bourbonnais (S.T.B)***

Les élus souhaitent privilégier une offre de repas équilibrés et sains aux élèves de l'école de Chazemais, lutter contre les gaspillages et se conformer à la loi EGALIM qui impose l'usage des produits locaux et bio.

Grace à la présence de la nouvelle cantinière, les élus optent à compter de la prochaine rentrée scolaire pour l'assistance technique S.T.B.

La société élabore les menus validés par une diététicienne, fournit les repas commandés par ses soins et livrés sur place par ses fournisseurs. Le plan de maîtrise sanitaire et les protocoles d'hygiène (H.A.C.C.P) sont mis en place avec l'agent communal.

Pour la commune, le repas complet revient à 2,75 euros. Souhaitons que petits et grands se régalent.

→ ***Révision des tarifs du restaurant scolaire***

Depuis 2018, les tarifs sont inchangés. Afin d'éviter une augmentation trop conséquente pour les familles, les prix augmenteront à la prochaine rentrée scolaire, de 0,05 centimes soit, 2,10 euros pour les élèves et 3,50 euros pour les adultes.

D'ordinaire, des tarifs similaires s'appliquent dans les trois restaurants scolaires du Regroupement Pédagogique Saint-Désiré Audes Chazemais.

→ ***Les travaux d'investissement continuent***

Après le ravalement des façades de l'école, de la garderie, et de la salle polyvalente, l'entreprise CLEMENT Jacky vient d'achever la peinture des supports bois des bâtiments de la Mairie et de la Maison Communale des services.

Les travaux de voirie ont été réalisés ; la porte et la fenêtre de la bascule communale ont été changées ; les murs d'enceinte de l'école et du cimetière vont être prochainement restaurés ; la livraison d'un nouveau tracteur est programmée pour le dernier trimestre 2021. Différents fournisseurs ont été consultés à cette occasion.

**Les projets d'aménagements du Bourg et de Villevendret vont prendre forme...**

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E) viendra sur place, le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet , pour étudier concrètement les projets de revitalisation du Centre Bourg et de l'aménagement d'un nouvel espace public à Villevendret.

→ ***Vers un emploi associatif pour LE GRILLON***

Le bureau de l'association AMPV, gestionnaire du commerce de proximité LE GRILLON, a changé en Mai dernier. Pour lui laisser le temps de s'installer, la commune renouvelle les contrats de travail relatif au poste de Julie GONCALVES jusqu'au 11 septembre 2021.

D'ici là, l'association sera en mesure de recruter directement l'emploi nécessaire pour maintenir l'accueil de la clientèle.

Une subvention communale sera versée à l'association pour que perdure ce lieu de vie et de rencontre central au bourg de Chazemais.

→ **Versement d'une subvention à l'association ENTENTE SPORTIVE AUDES CHAZEMAIS Foot**

Suite à sa demande formulée le 31 mai, l'association bénéficie d'une subvention de 130 euros. Il lui est demandé d'organiser des manifestations au stade de Chazemais où des frais de fonctionnement ont été réalisés en vue d'accueillir dans les meilleures conditions les équipes de football.

→ **Avis favorable sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R) en révision partielle**

Un avis favorable est donné au P.E.T.R pour la révision partielle du S.C.O.T.

→ **Une semaine sur le thème des droits des femmes du 9 au 15 octobre**

La municipalité de Chazemais, même de petite taille, souhaite s'exprimer sur les sujets qui lui tiennent à cœur. En partenariat avec le collectif Hubertine AUCLERT, nom qui sera donné à l'école communale récemment restaurée, une semaine d'animation du samedi 9 au vendredi 15 octobre va être organisée. Le programme ne tourne pas autour uniquement de cette seule personne, aussi brillante et en avance sur son temps fut-elle, mais plus généralement dans l'actualité, le présent et l'avenir.

Un premier point presse sera organisé le mercredi 23 juin à 10h00 pour la présentation du programme prévisionnel.

→ **Désignation des référents ambroisie**

Dolorès LAMY, conseillère municipale et Philippe THORINEAU, employé communal, sont désignés « référents ambroisie » pour accompagner la population dans la gestion de l'ambroisie, plante nuisible à plus d'un titre sur notre territoire.

→ **Dates à venir**

- **Du 14 au 25 juin** : inscriptions en mairie pour le concours des maisons fleuries.
- **Dimanches 20 et 27 juin** : scrutins des élections départementales et régionales (le bureau de vote est déplacé dans la salle polyvalente et l'affichage électoral se trouve au fond du parking de la salle).
- **Lundi 2 Août** : l'association ECCV a le projet d'organiser sa course cycliste traditionnelle à Chazemais.